



COMMUNIQUE DE LA FDCMPP RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES – LA PEDOPSYCHIATRIE

22 MARS 2023

La Cour des Comptes a publié le 21 mars 2023 un rapport intitulé « La pédopsychiatrie – Un accès et une offre de soins à réorganiser ».

La Cour des Comptes avait rencontré la FDCMPP il y a quelques mois à ce sujet.

Ce rapport fait le constat d'une « offre de soins psychiques inadaptée aux besoins de la jeunesse ».

Malheureusement, nous ne pouvons que déplorer que la centaine de pages produites soient focalisées sur l'offre de soin sanitaire. Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) sont relégués en annexes alors qu'ils représentent aujourd'hui un tiers des consultations ambulatoires en pédopsychiatrie.

De plus, les données d'activité analysées concernant les CMPP ne représentent pas la réalité de l'intervention de nos services sur le territoire. Elles sont très en deçà des données publiées par l'IGAS en 2018 dans le rapport sur l'évaluation des CMP-IJ, CMPP et des CAMSP.

La Cour des Comptes s'appuie en effet sur des données de la CNSA issues des rapports d'activités des CMPP en 2018. Or, depuis des années, la CNSA est en grande difficulté pour compiler les rapports d'activités et présenter une image fidèle de l'activité des CMPP au niveau national. **Nous estimons donc que les données de ce rapport ne sont ni exhaustives, ni représentatives et donc inexploitables.**

Déjà les grands oubliés des Assises de la Santé Mentale en 2021, les CMPP sont une nouvelle fois relayés en arrière-plan de la politique nationale en matière de pédopsychiatrie.

Face à la crise que traverse notre secteur depuis plusieurs années, il est essentiel que les politiques publiques s'appuient sur l'ensemble des forces vives. Une articulation coordonnée entre les acteurs sanitaires et médico-sociaux est indispensable.

36-40 rue de Romainville, 75019 Paris
01 42 38 20 71 - secretariat.fdcmpp@orange.fr
www.fdmcpp.fr

